

# EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

**TOUS** LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT DANS LE BAC JAUNE

Les pots de yaourt, de crème, barquettes, tubes de dentifrice, les films plastiques, emballages de charcuterie, sachets chips ou encore blister vont désormais dans le bac jaune. La CCLA profitera de l'extension des consignes de tri pour passer à une collecte des recyclables en multimatériaux. Ainsi, vous pourrez en plus des plastiques, mettre également les papiers dans le bac jaune.

## EMBALLAGES ET PAPIERS



CARTONS, BRIQUES

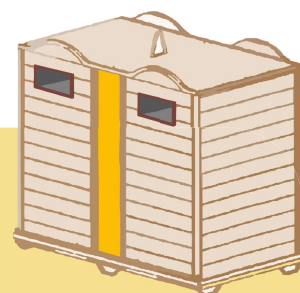
BOUTEILLES, FLACONS



BOÎTES et EMBALLAGES MÉTALLIQUES



PAPIERS



### LES NOUVEAUX :



SACS, SACHETS et FILMS EN PLASTIQUE



POTS et BARQUETTES EN PLASTIQUE



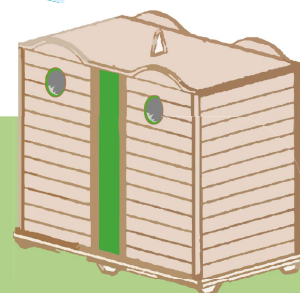
- ✓ BIEN VIDÉS
- ✓ NON LAVÉS
- ✓ EN VRAC
- ✓ APLATIS
- ✓ SÉPARÉS, NON EMBOÎTÉS

## VERRE

BOUTEILLES, BOCAUX



POTS EN VERRE





## POURQUOI CES NOUVELLES CONSIGNES ?

- Simplification du geste de tri à tous les emballages,
- Développement de nouvelles filières de recyclage pour les plastiques,
- Diminution des refus de tri qui partent à l'incinération,
- Augmentation des tonnes triées et recyclées sur le territoire,
- Réduction des ordures ménagères résiduelles incinérées.

### OCTOBRE 2022

Transformation des colonnes de tri aériennes par les services techniques.  
Changement des autocollants rappelant les consignes de tri.

### DÉBUT NOVEMBRE 2022

Envoi par voie postale d'un courrier d'explication accompagné du nouveau mémo tri.

### NOVEMBRE 2022

Diffusion de l'information aux Mairies et bailleurs sociaux. Envoi d'une newsletter.  
Diffusion sur le site internet de la CCLA, les réseaux sociaux et le panneau-pocket.  
Distribution d'affiches.

## INFO PRATIQUE

Le service déchets a rencontré plusieurs problèmes liés à des dysfonctionnements du système informatique embarqué sur le camion de collecte. Par conséquent, les puces d'identification de **certains bacs individuels** n'ont pas été lues.

Des modifications ont été apportées durant l'été sur le matériel de collecte. Depuis, le système de pesée embarquée est pleinement opérationnel. Toutefois, une facturation liée aux pesées de bacs non-facturées sur le 1er semestre 2022 sera faite prochainement, sous réserve de récupération des données.

## Bilan 2021

